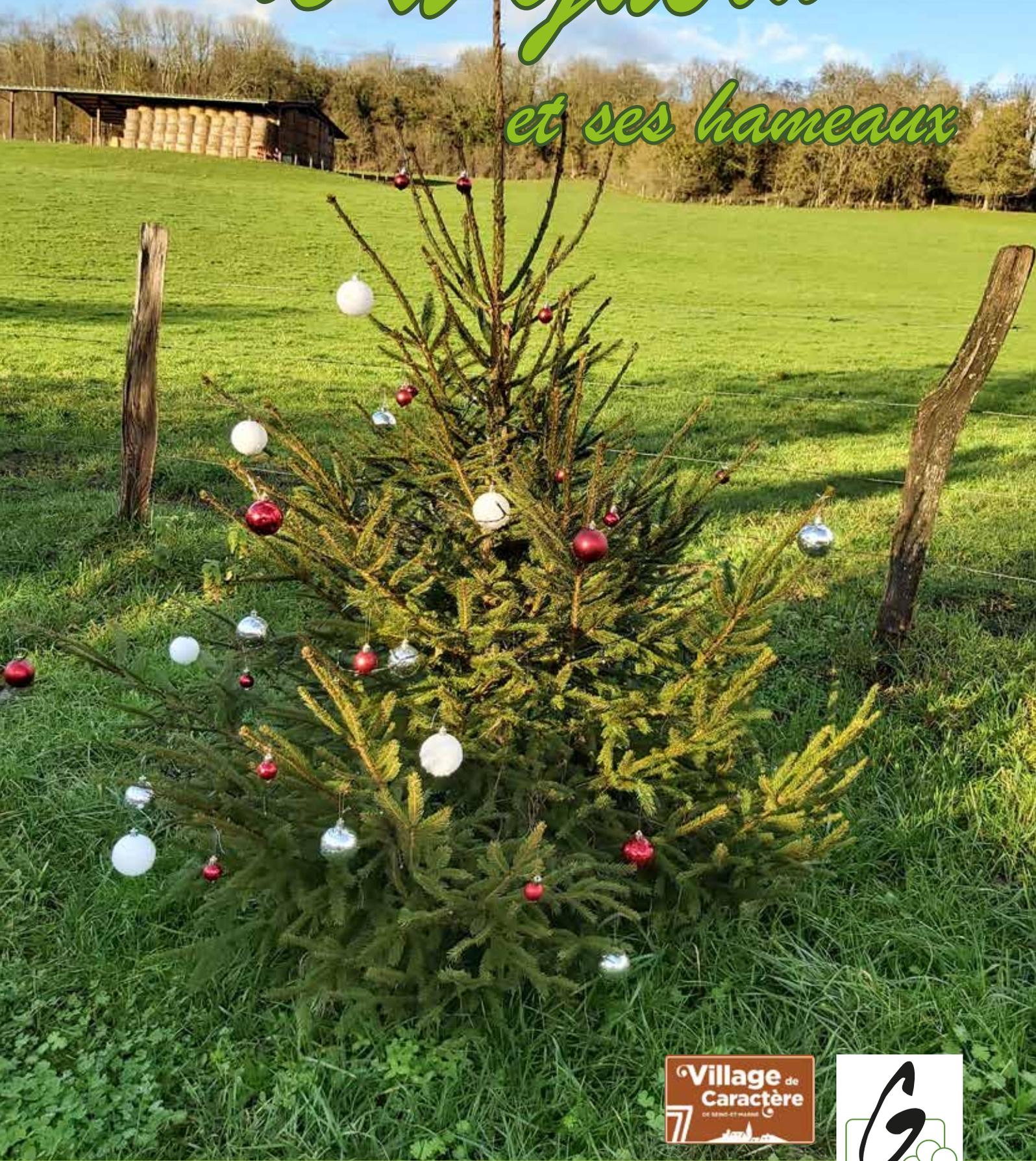


Vivre à Guérard

et ses hameaux



LES SAPINS DANS NOS HAMEAUX

Un grand merci à tous ceux d'entre vous qui ont contribué à égayer notre village en ces périodes de Fêtes. Comme promis, nous avons photographié tous les sapins, bon voyage au village des sapins décorés !



Genevray



Le Bourg



Monthérand



Montbriex



Courbon



Courty



Chaudbuisson



Le Grand Lud



Manevrette



SOMMAIRE

Vivre à Guérard # Janvier 2023



INFOS MUNICIPALES	p. 4
TRAVAUX	p. 5
ECHOS DU CONSEIL	p. 6-7
SCOLAIRE	p. 8
PATRIMOINE / ENVIRONNEMENT	p. 9
ACTION SOCIALE	p. 10
JEUNESSE	p. 11
RETOUR EN IMAGES	p. 12-13
ÉCHOS DE L'AGGLO	p. 14-15
URBANISME	p. 16
VIE ASSOVIATIVE	p. 17-22
BIEN VIVRE À GUÉRARD	p. 23
AGENDA	p. 24



VIVRE À GUÉRARD ET SES HAMEAUX # 37

Mairie de Guérard

Place de la Mairie - 77580 GUÉRARD

Directeur de la Publication :

M. le Maire Daniel Nalis

Comité de Rédaction :

La vice-présidente de la Commission Communication

Impression :

KP Impression - Bld. de Beaubourg 77184 Emerainville



EDITO



Chers administrés,

À compter du 1^{er} janvier et durant tout le mois, il est de coutume de se souhaiter le meilleur dans tous les domaines. Comment ne pas penser cette année, avant de s'exprimer, à cette actualité anxiogène bien amplifiée par les médias.

Je fais état de la situation générale, me direz-vous, bien loin des préoccupations municipales. Et bien non, la commune est la première marche de la République et tous ses administrés sont concernés au quotidien par les faits de société.

La vision la plus optimiste ne peut occulter les événements suivants qui nous impactent tous, plus ou moins directement, plus ou moins sévèrement ; les suites, voire la poursuite de la crise sanitaire conséquente de la COVID, le réchauffement climatique, la multiplication du nombre des catastrophes naturelles, la guerre en Ukraine, les images d'horreur et de misère provenant des quatre coins du monde, l'inflation, l'augmentation considérable du prix des biens de consommation courante dont l'énergie, avec tout ce qui peut en découler comme la fermeture de commerces de proximité, de PME, de PMI et les pertes d'emplois.

Comment dire alors sincèrement « Bonne Année » quand vous savez votre interlocuteur dans le souci, la peine et l'angoisse.

Je n'ai pas la prétention de détenir les clés de la délivrance mais peut-être que nous pourrions méditer sur ceci.

Sommes-nous les plus à plaindre ? Il y a pire que notre situation. Beaucoup de gens sur terre ont reçu des dons comme les scientifiques et les chercheurs. Le monde, si sa majorité le veut bien et peut s'exprimer en toute liberté, a les moyens de trouver les solutions aux mutations indispensables dont la nature humaine a besoin au XXI^{ème} siècle. L'Histoire de l'humanité nous retrace tout le chemin parcouru depuis la nuit des temps. L'équation est complexe. Le géopolitique en est une variable déterminante. Le mieux consommer solidaire, avec plus de modération, avec moins de superficiel, est-il incompatible avec le bonheur ?

« Au milieu de toute difficulté se trouve cachée une opportunité » disait Albert Einstein.

Alors, dans cet esprit, j'ose vous présenter mes vœux 2023 pour que chacun, administré comme élu, trouve la voie la plus heureuse malgré les épreuves.

Daniel Nalis



INFORMATION SUR LE REGISTRE NOMINATIF DES PERSONNES VULNERABLES

Un registre nominatif de recensement des personnes âgées, handicapées ou dépendantes est mis en place par la commune dans le cadre du Plan Communal de Sauvegarde (PCS). Sa finalité exclusive est de permettre l'intervention ciblée des services sanitaires et sociaux en cas de déclenchement du plan d'alerte et d'urgence (canicule, grand froid, évacuation d'urgence ...).

L'inscription sur ce registre résulte d'une démarche volontaire de la personne concernée ou d'un tiers agissant pour elle l'en ayant informée au préalable.

Les données recensées dans ce registre sont conservées et utilisées dans des conditions garantissant leur intégrité et leur confidentialité.

Peuvent s'inscrire à l'accueil de la mairie :

- Les personnes âgées de plus de 65 ans ;
- Les personnes de plus de 60 ans reconnues inaptes au travail ;
- Les personnes adultes handicapées bénéficiant de l'allocation aux adultes handicapés (AAH), de la prestation de compensation, de la carte mobilité inclusion, d'une reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé ou d'une pension d'invalidité servie au titre d'un régime de base de la Sécurité Sociale ou du Code des pensions militaires d'invalidité et des victimes de guerre.



Cette inscription sur le registre est facultative et reste une démarche personnelle volontaire.

VANDALISME

Nous tenions à vous informer du coût des réparations dues au vandalisme dans le parc des Georgères :

Table de ping-pong : 1 200 €

Aire de jeux pour les petits : 2 900 €

Soit un montant total de **4 100 €** pour l'année 2022, hors main d'œuvre d'installation, supporté par la collectivité.

En plus des coûts financiers importants qui résultent de la réparation ou du remplacement des biens brisés, le vandalisme a un impact négatif sur notre milieu de vie.



Contacts officiels de la Municipalité
pour vous informer et répondre à vos questions.



www.guerard.fr



mairie@guerard.fr



[mairie-guerard](https://www.facebook.com/mairie-guerard)



Application smartphone
PanneauPocket

CONSEIL MUNICIPAL DU 3 MAI 2022

■ Adhésion groupement de commandes auprès du syndicat Départemental des énergies de Seine-et-Marne (S.D.E.S.M.) Maintenance éclairage public 2023-2026

La commune est adhérente au Syndicat Départemental des Énergies de Seine et Marne (SDESM) et décide d'adhérer au groupement des commandes après approbation de la convention constitutive.

■ Modification du périmètre du S.D.E.S.M. Par adhésion des communes de Nanteuil-Les-Meaux et Trilbardou

Il s'agit d'approuver l'adhésion au SDESM de deux nouvelles communes.

■ Création du fonds de dotation « FONVI » : approbation des statuts et désignation des représentants de la commune de Guérard

La baisse générale des dotations de l'état, les restrictions d'affectations des financements mobilisables auprès des collectivités territoriales, le souhait de maîtriser les finances communales tant en fonctionnement qu'en investissement, nous a conduits à rechercher de nouvelles formes de financement pour développer et soutenir l'activité touristique et viticole sur la commune de Guérard sans impacter les finances communales. Après recherche des formes possibles de financement, le mécénat apparaît plus que jamais comme un outil indispensable pour la vitalité de la commune et s'avère être un levier innovant qui permet de conjuguer le développement économique de projets locaux et la diversification des modes de financement de l'action publique.

Le mécénat territorial est une participation financière, en nature et / ou en biens et / ou en compétences des entreprises et / ou des citoyens en faveur d'actions d'intérêt général menées par une collectivité ou institution publique.

Il se distingue par la primauté accordée à la recherche de synergies entre acteurs publics et privés en faveur du développement économique et social d'un territoire.

La loi n° 2008- 776 du 4 août 2008 autorise la création de fonds de dotation permettant aux opérateurs en charge de missions d'intérêt général, notamment les collectivités territoriales, de diversifier leurs sources de financement.

Un fonds de dotation est une personne morale de droit privé à but non lucratif qui collecte des fonds d'origine privée, sous forme de biens et droits de toute nature qui lui sont apportés à titre gratuit et irrévocable, qu'il peut soit constituer en dotation dont il utilise les fruits, soit consommer pour accomplir des œuvres et des missions d'intérêt général.

Dans ce cadre, la commune de Guérard, en partenariat avec des entreprises privées, souhaite initier la création d'un fonds de dotation, destiné à financer à valoriser les projets d'intérêt général, visant plus particulièrement le développement économique, culturel du territoire viticole de Guérard et contribuant ainsi à l'animation et à la dynamique de la commune.

Un fonds de dotation peut réaliser lui-même ses œuvres ou missions, ou redistribuer les fonds qu'il perçoit à un ou plusieurs organismes d'intérêt général pour l'accomplissement de leurs activités.

En l'espèce, le fonds de dotation pour la commune de Guérard, dénommé **FONVI** sera un fonds de dotation redistributeur, c'est à dire destiné à soutenir financièrement les projets de la commune de Guérard conformément à l'objet statutaire du Fonds de dotation.

Dans les mêmes conditions, il pourra également reverser des fonds collectés au profit d'organismes opérant sur la commune de Guérard.

Le fonds de dotation bénéficie du régime fiscal de mécénat. C'est ainsi que les dons apportés à un fonds de dotation ouvrent

droit aux réductions d'impôt dans les conditions suivantes : Pour les particuliers, 66% du montant du don sont déductibles de l'impôt sur le revenu dans la limite de 20% du revenu imposable. Le montant minimum des dons pour les particuliers est fixé à 100€.

Pour les entreprises, 60% du montant du don sont déductibles de l'impôt sur les sociétés dans la limite de 0,5% du chiffre d'affaires hors taxes.

Le montant minimum des dons pour les personnes morales est fixé à 1.000€.

Le fonds de dotation pour la commune de Guérard sera gouverné par un conseil d'administration, composé de 7 membres : 3 membres élus issus du Conseil municipal et désignés (Dominique BIRGY, Daniel KISZEL et Etienne LEFEBVRE de RIEUX) et 4 membres représentants les membres fondateurs, dont le Maire de Guérard : un représentant de la société Bestophe Invest, un représentant de la société 1873 BSR et un représentant de la société Francergo sigle E.R.G.O.

A l'issue de la première Assemblée Générale constitutive du Fonds de Dotation, regroupant les 7 membres du Conseil d'administration du Fonds, un dossier de demande de déclaration au Journal Officiel du fonds de dotation FONVI sera adressé en Préfecture.

Ce Conseil d'administration déterminera les projets à soutenir. Le Président du Fonds de dotation sera désigné par le Conseil d'Administration.

Le fonds de dotation FONVI sera officiellement créé après versement d'une dotation initiale minimale de 15.000€, nécessairement apportés par une ou plusieurs entreprises privées, dans la mesure où la loi interdit toute mise de fonds publics.

■ Approbation du compte de gestion du receveur pour 2021

Les écritures sont conformes au compte administratif de la commune pour le même exercice.

CONSEIL MUNICIPAL DU 30 JUIN 2022

■ AFFAIRES SCOLAIRES :

Approbation du règlement intérieur de la restauration scolaire
Le règlement intérieur de la restauration scolaire pour la rentrée 2022-2023 est approuvé.

Approbation du règlement intérieur de l'étude surveillée
Le règlement intérieur de l'étude surveillée pour la rentrée 2022-2023 est approuvé.

Tarifs restauration scolaire

Le tarif de la restauration scolaire est fixé à un montant de 4,00 € par repas et le tarif de 2,00 € par PAI (panier repas) à compter de la rentrée scolaire 2022/2023 et le conseil fixe à 100 % la majoration du tarif de la restauration scolaire en cas de présence sans réservation préalable (soit un montant de 8,00 € le repas).

■ Patrimoine : approbation du plan départemental des itinéraires de promenade et de randonnée

Le département est compétent pour établir un plan départemental des itinéraires de promenade et de randonnée, après avis des communes intéressées. Les itinéraires inscrits à ce plan peuvent également, emprunter des chemins ruraux. Toute aliénation d'un chemin rural susceptible d'interrompre la continuité d'un itinéraire inscrit au plan départemental des itinéraires de promenade et de randonnée doit comporter soit le maintien, soit le rétablissement de cette continuité par un itinéraire de substitution et toute opération publique d'aménagement foncier doit respecter ce maintien ou cette continuité.

CONSEIL MUNICIPAL DU 20 SEPTEMBRE 2022

■ INTERCOMMUNALITÉ :

Modification des statuts de la Communauté d'agglomération Coulommiers Pays de Brie

La CACPB a engagé par délibération du 7 octobre 2021 une modification de ses statuts visant, entre autres, à restituer à ses communes membres, la compétence en matière d'électrification rurale.

Réaménagement de la gare routière de Faremoutiers - approbation du financement de l'opération

Le Conseil Municipal approuve le financement du projet de réaménagement de la gare routière du collège de Faremoutiers et décide de prendre en charge la quote-part des dépenses, après déduction des subventions perçues par la CACPB, selon la clé de répartition entre les 4 communes, soit 21.54 % pour la commune de Guérard.

Ressources humaines : modification du tableau des effectifs

Il est nécessaire de créer douze emplois permanents à temps non complet d'adjoint technique, à raison de neuf heures trente hebdomadaires pour assurer les fonctions d'agent de surveillance restauration scolaire. Ces postes seront pourvus par des agents non titulaires à durée déterminée. De plus, un poste de rédacteur principal de deuxième classe pour un avancement de grade et un poste d'attaché pour une promotion interne sont créés, ainsi que deux postes d'adjoint technique à temps complet pour assurer les fonctions d'agent polyvalent des services techniques.

Affaires scolaires : approbation du règlement intérieur de l'étude surveillée

Mise à jour du règlement pour plus de flexibilité pour les familles.

Affaires scolaires : tarifs, classes et fréquence du service étude surveillée – année 2022-2023

Le Conseil Municipal fixe, pour l'année scolaire 2022-2023, l'accès au service aux classes de CE1, CE2, CM1 et CM2 et les jours d'étude surveillée au lundi, mardi et jeudi au tarif forfaitaire de 7,50 €, la semaine et précise qu'en cas de jours fériés, de fermeture de l'école et de service minimum, une régularisation de 2,50 € par jour concerné sera effectuée sur la facturation.

Urbanisme : reprise d'une bande de terrain en alignement

Le Conseil Municipal décide d'acquérir la bande de terrain frappée d'alignement au droit des parcelles cadastrées section D n° 2631-2632-2634 au prix de 50,00 €.

Urbanisme : incorporation des parcelles cadastrées F 1257, F 1258, F 1259 et F 1260 dans le domaine public

Afin de respecter l'article UC 3 du règlement de la zone UC du PLU en vigueur et autoriser les permis de construire du lotissement, le Conseil Municipal procède au classement dans le domaine public des parcelles cadastrées section F n° 1257-1258-1259-1260.

Finances : décision modificative N° 1

La présente décision modificative a pour objet d'apporter des modifications aux prévisions budgétaires initiales, tout en respectant l'équilibre du budget.

CONSEIL MUNICIPAL DU 11 OCTOBRE 2022

■ Délibération n° 2022-032, urbanisme :

débat sur le projet d'aménagement et de développement durables (PADD)

Le Conseil Municipal prend acte de la tenue d'un débat sans vote sur le projet d'aménagement et de développement durables dans le cadre de l'élaboration du plan local d'urbanisme.

Les orientations générales et les objectifs suivants qui en découlent sont :

- Réaffirmer le dynamisme, la productivité et le rayonnement du territoire.
- Favoriser la biodiversité.
- Participer à réduire les changements climatiques et s'y adapter.

Pour atteindre ces 3 orientations générales structurant le projet

de la commune, les objectifs suivants ont été débattus :

- **Multiplier et maîtriser les échanges**
 - o Valoriser la desserte ferroviaire,
 - o Renforcer les échanges avec les pôles voisins,
 - o Soutenir la réhabilitation des réseaux de chemins et sentiers,
 - o Développer la proximité,
 - o Faciliter l'accès aux communications numériques,
 - o Faciliter l'accès aux activités culturelles, artistiques et sportives.
- **Revaloriser le potentiel agricole et boisé en tendant vers une mosaïque de cultures et de paysage**
 - o Maîtriser le foncier à enjeu
 - o Pérenniser « les agricultures » actuelles
 - o Encourager l'émergence de filières agricoles nouvelles ou oubliées
 - o Faire renaître la filière viticole et structurer une filière viable
 - o Encourager la filière arboricole
 - o Permettre à l'agriculture de s'adapter aux changements climatiques
- **Affirmer l'identité briarde**
 - o Révéler la qualité du grand paysage,
 - o Stopper l'extension linéaire et l'hyperdensification des hameaux et du bourg,
 - o Préserver les secteurs bâtis à enjeu patrimonial,
 - o Révéler et améliorer les entrées du bourg et des hameaux,
 - o Reconquérir l'identité agricole.
- **Préserver et régénérer les milieux favorables à la biodiversité**
 - o Préserver les corridors terrestres,
 - o Préserver les berges et la ripisylve du Grand-Morin et du Ru des Tournelles,
 - o Préserver les zones humides,
 - o Renforcer le potentiel écologique des coteaux en diversifiant les milieux,
 - o Limiter la consommation d'espace.
- **Continuer à développer la vitalité du cœur de bourg**
 - o Renforcer les connexions entre cœurs de vie et milieux naturels voisins,
 - o Assurer une desserte optimale par les liaisons douces,
 - o Atténuer les contraintes liées à la traversée routière, voire en faire un atout,
 - o Continuer à améliorer la qualité des espaces publics centraux,
 - o Révéler la qualité des fronts bâtis traditionnels,
 - o Favoriser l'accueil de commerces et services de proximité.
- **Renforcer l'offre d'emploi locale**
 - o Tendre vers la création d'une cinquantaine d'emplois,
 - o Redynamiser les filières agricoles,
 - o Permettre l'activité économique dans le tissu bâti existant sous réserve de compatibilité avec l'habitat.
- **Améliorer les équilibres démographiques**
- **Amplifier l'attrait touristique**
 - o Préserver, révéler, valoriser les atouts touristiques de la commune,
 - o Renforcer l'offre d'hébergement touristique,
 - o Révéler et valoriser les berges du Grand-Morin.
- **Prévenir les risques**
 - o Préserver et de restaurer les zones d'expansion de crues et réduire la vulnérabilité des personnes et des biens face au risque d'inondation,
 - o Protéger et restaurer les espaces de mobilité des cours d'eau définis par le schéma d'aménagement et de gestion des eaux des Deux Morins,
 - o Assurer et sécuriser la ressource en eau potable,
 - o Limiter l'exposition aux risques liés aux ruissellements de l'eau.
- **Développer le mix énergétique**

LA VIE DANS NOS ÉCOLES

Tout au long du mois de novembre, l'équipe enseignante de l'école du Rempart a travaillé avec les élèves sur le thème de « La Différence » au travers de temps de parole, de jeux, de créations visuelles, de chants et de saynètes. Des jeunes (enfants et adolescents) porteurs de handicap de l'EPMS de Provins sont venus partager deux journées avec les enfants autour d'activités artistiques et sportives. Moments

riches de partage et de réflexion. Le samedi 3 décembre 2022, journée internationale des personnes handicapées, les parents ont été invités à l'école pour profiter d'une exposition qui a clôturé ce mois qui a su faire la différence !. Un moment de partage qui fut apprécié de tous.

Bravo aux enfants et aux enseignants pour ce beau sujet du vivre ensemble, accepter et respecter la différence de chacun quelles que soient ses difficultés ou son handicap.



NOËL 2022 : LA MUNICIPALITÉ A OFFERT AUX ÉLÈVES GUÉRARDAIS :

- des chocolats distribués par le Père Noël aux enfants de maternelle et un spectacle de la compagnie Pois de Senteur : « Les Jouets de Noël ».

- une séance de théâtre à la salle du Grand Morin avec la compagnie du Coul'Théâtre de Coulommiers, pour les élèves d'élémentaire : « Les Rebelles de Noël ».



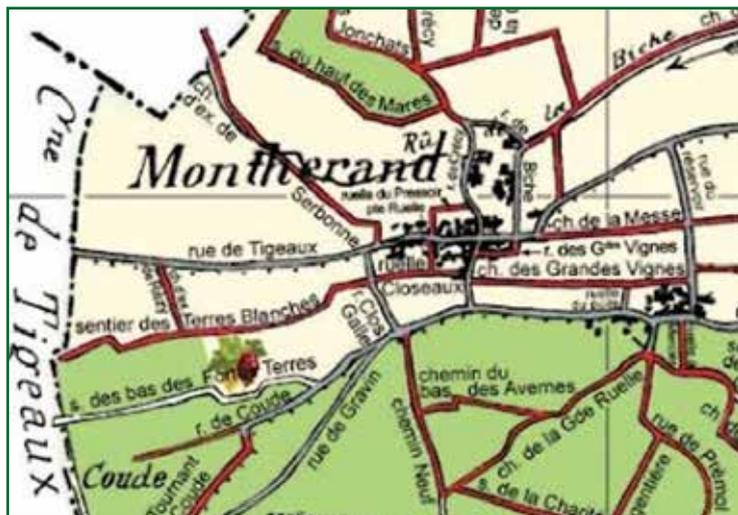
CANTINE SCOLAIRE

Dans le cadre des tests sur les biodéchets que sont les restes alimentaires, sous l'égide de COVALTRI, depuis le début de l'année scolaire, la cantine de Guérard a mis en place un tri sélectif des denrées compostables.

UNE BELLE PERSPECTIVE POUR LES RANDONNEURS

Les Essarteurs ont terminé l'année 2022 avec un nouveau projet : la boucle des vignes de Monthérand. Ce parcours charmant des anciens chemins de vigne offre une vue superbe de la vallée. La sente des Fortes Terres qui part de la rue de Coude était impraticable depuis fort longtemps !

En ce début d'année elle est à nouveau ouverte jusqu'à la limite de Tigeaux et bien heureusement, nous pourrons créer une « bretelle » pour rejoindre le sentier des Terres Blanches, ce qui formera un tour d'environ un kilomètre et demi à travers les anciennes et les nouvelles vignes. Nous pourrons remettre en place ce sentier dont le tracé est actuellement décalé de plusieurs mètres vers le sud.



JOURNÉES DU PATRIMOINE DES 17 ET 18 SEPTEMBRE 2022

Une exposition de cartes postales, organisée par Patrice Abauzit et des membres de la commission Patrimoine a offert aux visiteurs une belle rétrospective sur notre territoire.

Nous remercions aussi Monsieur Bouton, propriétaire du Moulin de Prémol, passionné par l'histoire des moulins, qui nous a ouvert ses portes et a su, par sa compétence et sa gentillesse, procurer connaissance et plaisir à une quarantaine de personnes.

DES NOUVELLES DE NOS VIGNES

Le travail équin dans la vigne

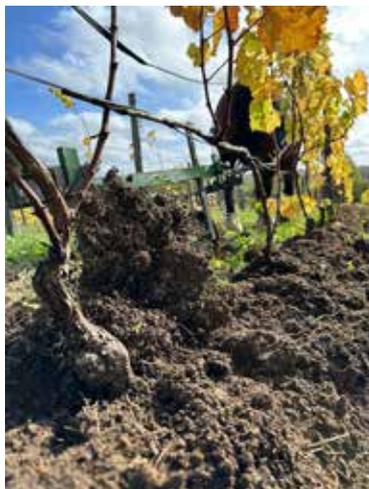
Toujours dans un esprit de vouloir mieux faire, et toujours en bio, cette année, nous avons expérimenté, et avec succès, le buttage par traction chevaline.

Le buttage est un travail visant à protéger les pieds de vigne contre les gelées d'hiver, en les recouvrant partiellement de terre. L'autre avantage de cette opération est de faciliter l'écoulement de l'eau, dont la présence est importante du fait des précipitations durant cette phase de l'année.

Au début du printemps prochain, en avril, aura lieu un second passage. Cette fois, il sera question du décaivonnage. Il s'agit de l'action de travailler la terre au plus près des plants de vigne, afin

de désherber et de ramener la terre entre les rangs pour éviter les moisissures ou la formation de mauvaises herbes.

Un atelier sera à prévoir à cette période, au cours duquel nous pourrons présenter à nos visiteurs Mme Louise DRIEUX (Les Sabots sur Terre) et ses chevaux.





NUMEROS UTILES

Aide à la personne :
CONTACT au 06 71 62 92 79
CENTRE 77 : 01 64 07 76 10
VYV3 : 01 64 14 42 42

Points d'accès aux droits :

22, rue du Palais de justice - 77120 Coulommiers.
Tél. : 01 64 65 88 60

CCAS : REPAS DE NOËL, AVEC NOS AÎNÉS

88 personnes se sont retrouvées autour d'un excellent repas, le mardi 13 décembre salle du Grand Morin, pour fêter Noël. Le groupe musical « Les Zikos du Cru » ont animé avec beaucoup de brio ce moment très festif.

M. le Maire a adressé ses félicitations aux jeunes mariés : Madame et Monsieur Petit ainsi que Madame et Monsieur Quérard, qui ont fêté leur 50 ans de mariage.



ATELIER MÉMOIRE

En vieillissant, nombre de personnes se plaignent de « trous de mémoire ». Ceux-ci ne sont pas une fatalité. Dans la majorité des cas, il s'agit seulement d'un manque d'attention ou de stimulation.

Pour les aider, le PRIF (Prévention Retraite d'Ile de France) avec ses partenaires propose gratuitement aux municipalités un atelier mémoire sur une durée de trois mois.

Le PEPS Eurêka comporte 11 séances (durée moyenne : 2h à 2h30) durant lesquelles l'animateur met en place des exercices ludiques destinés à mobiliser la mémoire, à renforcer les repères chronologiques et spatiaux et à stimuler la curiosité.

Le premier atelier débutera le jeudi 20 avril 2023, la formation se terminera le jeudi 13 juillet.

Horaires : de 10 h30 à 12 h 30, dans la salle du Grand Morin.

Si vous êtes intéressés, prenez contact avec l'accueil de la mairie au 01 64 75 68 88.

Les ateliers Mémoire poursuivent les objectifs suivants :

- informer sur le fonctionnement de la mémoire et des fonctions cognitives dans leur ensemble ;
- faire prendre conscience des comportements à mettre en œuvre pour stimuler et entretenir ses fonctions cognitives ;
- rassurer et redonner confiance aux retraités ;
- rompre l'isolement et développer le lien social de proximité.

COMMÉMORATION

Ce 11 novembre 2022, nous avons fait revivre le souvenir de l'armistice de la première guerre mondiale, en présence de M. Dreyfus, Président de l'UNC, de M. le Maire et de membres du Conseil Municipal.

Nous remercions les enseignants et leurs élèves, ainsi que tous les Guérardais qui sont venus participer à cette commémoration.

Pour que cette mémoire se perpétue, nous avons besoin de la jeunesse. Nous avons eu le plaisir, cette année, d'accueillir des jeunes volontaires pour être porte-drapeaux. Un grand merci à Marine, Esteban, Célyan et Nathanaël !



Si tu as 14 ans ou plus et que, toi aussi, tu souhaites t'investir ; contacte-nous au 06 77 58 34 08 ou par mail adjoint-communication@guerard.fr



MANIFESTATIONS

2022 nous a permis de partager avec vous des moments festifs de convivialité.

En octobre, la Fête d'Halloween a rencontré un vif succès avec ses animations : ateliers créatifs, défilé d'horribles déguisements, l'incontournable Escape Game et bien sûr, le concours de citrouilles sculptées aux noms étranges... « Cannibalisme », « Sangdrillon », « Renaissance », « la Torturée » et « Turlututu » furent les gagnantes 2022 ! La fête se clôtura avec un spectacle de Feu, puis, petits et grands, repartirent avec lots et bonbons.

Puis vint le mois de décembre et ses fêtes.

Le Père Noël a répondu à 70 lettres de petits Guérardais à chacun desquels il a offert un sachet de friandises. Nous remercions aussi tous ceux d'entre vous qui ont décoré les sapins offerts par la Municipalité et illuminé leur maison.



Le 17 décembre, Guérard fut emporté par la Magie de Noël et ses lumières : marché d'artisans locaux, conte de Noël, baptêmes de poneys, ateliers créatifs et la tant attendue arrivée du Père Noël.

Nous remercions tous les bénévoles qui nous aident à vous offrir ces manifestations, sans oublier les agents des Services Techniques.

Nous vous donnons rendez-vous le dimanche 9 avril pour la Chasse aux œufs de Pâques, le dimanche 14 mai pour la Fête du Printemps et le samedi 24 juin pour un super concours de pétanque !

Si vous avez des idées et/ou que vous souhaitez nous rejoindre, n'hésitez pas à nous contacter ! Toutes les bonnes volontés sont les bienvenues pour faire vivre notre village ☎ 06 77 58 34 08

✉ adjoint-communication@guerard.fr





10



12



13

RETOUR EN IMAGES



3



4



9



2



8

SEPTEMBRE - 1 - JOURNÉES DU PATRIMOINE-VISITE DU MOULIN DE PRÉMOL - 2 - FORUM DES ASSOCIATIONS- 3 - CONFÉRENCE DE M^{ME} GAUVARD - **OCTOBRE** - 4 - OKTOBERFEST- 5 - CONCOURS DE BELOTE- 6/7 - HALLOWEEN- 8 - CONCERT À L'ÉGLISE - **NOVEMBRE** - 9 - COMMÉMORATION DU 11 NOVEMBRE - 10 - SOIRÉE BEAUJOLAIS - **DECEMBRE** - 11/12 - REPAS DE NOËL DE NOS AÎNÉS - 13 - LE PÈRE NOËL À L'ÉCOLE - 14/15 - LA MAGIE DE NOËL - 16 - CARTE DE VŒUX 2023



*Daniel Nèze, maire de Guérard et le Conseil Municipal
vous souhaitent une belle année 2023
et vous convient à la cérémonie des vœux,
le 20 janvier, à 19h,
salle du Grand Noyon (64166 grande Rue).*

16



PNR DE LA BRIE ET DEUX MORIN

Le SMEP (Syndicat Mixte d'Études et de Préfiguration) du projet de ce PNR a tenu une réunion publique au théâtre de Coulommiers le 12 décembre dernier.

Une présentation a été faite à cette occasion par toutes les parties prenantes de l'état d'avancement du dossier, avant la rédaction de la charte qui sera une étape déterminante.

Un parc naturel régional, c'est quoi ?

Un territoire qui présente un caractère remarquable au niveau régional et national. Une réponse à la menace principale ; l'urbanisation.

La Brie et deux Morin fait valoir un caractère remarquable :

- Des sols qui se classent parmi les meilleurs de France et d'Europe.
- Un aménagement du territoire structuré par l'agronomie et les sols.
- Des savoir-faire pour les valoriser.
- Une ingénierie hydraulique de pointe.

Notre commune de Guérard contribue par ses atouts à ce rayonnement. Son patrimoine naturel, bâti et culturel, ses paysages, sa topographie, ses chemins de randonnée. La poursuite prometteuse de réimplantation de vignes. La relance de filières agricoles comme la viticole et la cidricole en biologique.

Les activités culturelles, le travail des Essarteurs et des vigneron s'inscrivent tout à fait dans ce mouvement de préservation et de valorisation de notre patrimoine.

Vous pouvez accéder au site pnrbrie2morin.fr où se trouve toute la documentation. Vous y trouverez également les liens et contacts pour de plus amples renseignements.



Dans le cadre de l'élaboration de la charte du projet de PNR Brie et Deux Morin, le Syndicat Mixte d'Études et de Préfiguration et le Conseil Local de Développement organisent trois réunions publiques de concertation avec les acteurs du territoire.

Ces réunions permettront aux personnes le désirant d'apporter leur regard sur le projet.

Elles se dérouleront le :

- 13 février à 19h, Petit foyer, à Saint-Siméon,
- 15 février à 19h, salle Altmann, à Crécy-la-Chapelle,
- 17 février à 19h, salle polyvalente, à La Ferté-sous-Jouarre.

PRIX DE L'EAU

Nous connaissons tous le contexte de l'évolution des prix en général et en particulier en matière d'énergie.

L'eau, produit de consommation majeur, n'échappe pas à la règle.

Le problème pour les Guérardais est que son prix, qui inclut l'eau potable et l'assainissement pour la plupart, est déjà exorbitant. Et ce, pour des raisons historiques, à cause de la longueur des réseaux sur une commune de grande surface, de sa démographie et des investissements lourds qui en découlent.

Dès l'intégration de cette compétence par la Communauté d'Agglomération Coulommiers Pays de Brie (CA CPB) le 1er janvier 2020, vos élus ont continué de dénoncer cette injustice, que constitue une telle disparité de tarif d'un besoin vital selon le lieu de résidence sur un même territoire.

La CA CPB a entendu ces appels, a bloqué le prix malgré les gros investissements dont les deux stations d'épuration concernant Guérard (de l'ordre de 5 millions d'€) et a travaillé pour une harmonisation tarifaire progressive.

¹ augmentation au m³ de 18 centimes pour l'assainissement et de 5 à 6 centimes pour l'eau potable (à fixer en février 2023 par le SMAAEP, syndicat de distribution de l'eau potable dont dépend Guérard. Soit une estimation d'augmentation globale annuelle d'un peu plus de 20 € pour un couple avec 2 enfants qui consommerait 100 m³.

² incidence non connue à ce jour

Il faut savoir que les budgets de l'eau potable et assainissement sont séparés du général tant en fonctionnement qu'en investissement et sont alimentés par le prix au mètre cube payé par l'utilisateur, les emprunts et les subventions.

Pour les Guérardais qui paient un des prix les plus élevés de la CA CPB, l'harmonisation conduira à une baisse progressive année par année sur une période à déterminer avant d'arriver à un prix unique pour toutes les communes.

En attendant, en accord avec le législateur, le calendrier serait le suivant :

1^{er} janvier 2023 : réajustement conjoncturel lié à la hausse des prix¹

1^{er} janvier 2024 : réajustement structurel des tarifs des anciennes autorités organisatrices (Ex. Communauté de communes de la Brie des Moulins pour Guérard)²

2025 : Finalisation des schémas directeurs

Démarrage de l'harmonisation tarifaire et des nouveaux contrats DSP (Délégation de Service Public).



TRANSITION ÉNERGÉTIQUE

L'élaboration d'un Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET) était une obligation législative pour la Communauté d'Agglomération Coulommiers Pays de Brie (CA CPB).

Ce plan a été adopté par le Conseil Communautaire du 14 décembre dernier. Après retour des avis réglementaires du Préfet de Région, de la Présidente du Conseil Régional et de l'autorité environnementale, aura lieu une consultation numérique du public. Enfin, l'adoption finale passera de nouveau en Conseil communautaire de la CA CPB.

Le PCAET sera alors consultable sur site et au secrétariat de la CA CPB.

Il contient conformément à la loi ; un diagnostic de territoire, une stratégie territoriale, un plan d'actions, un plan air renforcé avec un bilan de concertation préalable.

Nous élus, sommes tous convaincus de la nécessité de lutter contre le réchauffement climatique et conscients pourtant qu'il s'agit humblement et seulement d'aller vers. Nous n'avons pas la prétention ni les moyens de couvrir toutes les potentialités qui permettraient à la planète de résoudre cette équation de survie.

ASSAINISSEMENT

La nouvelle Station d'Épuration de Dammartin-sur-Tigeaux est prête à recevoir les intrants provenant des hameaux de Monthérand et du Grand Lud.

Les demandes de branchement à cet assainissement collectif seront à formuler auprès du Service Eau et Assainissement de la Communauté D'Agglomération Coulommiers Pays de Brie ; 13 rue du Général De Gaulle - 77120 Coulommiers - service.eagg@coulommierspaysdebrie.fr

Pour les habitants des deux hameaux concernés, un courrier précisant les modalités ainsi que la convention sont joints à ce bulletin.

Concernant la nouvelle Station d'Épuration de Guérard, les travaux qui ont débuté au début du mois de Mai, suivent leurs cours. Pour rappel, le calendrier communiqué par l'agglomération prévoit 10 semaines de préparation du chantier, 52 semaines d'exécution et 15 semaines d'observation.



URBANISATION

ANNEE/DOSSIER	Certificat d'urbanisme	Déclaration préalable	Permis de construire	Permis d'aménager	Permis de démolir	Autorisation de travaux
2018	95	64	5	1	0	2
2019	119	81	16	1	2	2
2020	104	82	15	0	1	3
2021	134	88	41	1	4	0
2022	149	77	17	3	6	0

COLLECTE DES DÉCHETS

Le syndicat COVALTRI a émis une note concernant le tri et la collecte des déchets. Elle est jointe à ce bulletin d'observation.

ASLC

Guérard 77

Retour sur nos activités de cette saison 2022/2023 :

Tous nos cours sont ouverts, les cours de pilates, jazz enfant 1^{ère} et 2^e années, magie, yoga (mardi et mercredi) sont complets.

Pour les autres activités, une inscription en cours d'année est toujours possible (tarif au prorata du nombre de cours restants), n'hésitez pas à consulter notre planning sur aslcguerard.com et à nous contacter.

Représentation théâtrale adulte :

Après trois années sans représentation, c'est avec grand plaisir que notre atelier théâtre adulte a repris le chemin des planches pour deux représentations les samedi 02 et dimanche 03 décembre 2022

pour un ensemble de saynètes mises en scène par notre animateur Antonio Labati.

Merci d'être venus aussi nombreux applaudir notre troupe amateur et rendez-vous dans un an pour une nouvelle pièce !

À venir : le festival ASLC les 09/10/11 juin 2023

Et enfin nous organiserons notre festival le week-end du 09/10/11 juin 2023.

Au programme : de la danse, du théâtre enfant, du karaté, du body K Fitness, de la magie, du cirque....

Au plaisir de vous y retrouver !



ASLC

Guérard 77

FESTIVAL



**VENDREDI 09, SAMEDI
10 ET DIMANCHE 11
JUN 2023**

Spectacle de danse

**Exposition de dessin-peinture /
enluminure / Arts textiles**

Démonstration Zumba Gold

Démonstration Karaté

Représentation théâtre enfant

Pestacle de cirque

Spectacle de Magie



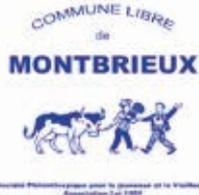









Agréée jeunesse - Education Populaire subventionnée par le Conseil Général et la municipalité de Guérard



2023 s'annonce plus apaisée que l'année précédente, encore marquée par des contraintes liées à la pandémie et la disparition de grandes figures de notre association, tout particulièrement celle de Pierre Philippot, vice-président et membre de notre Conseil d'administration depuis des années. Nous n'oublierons pas non plus notre ami de Pommeuse Didier Legrand, qui nous a quittés bien prématurément. La Fête 2022 a donc démarré sous le signe de l'hommage ... hommage particulier « au plombier »



(alias Daniel Dezère) comme le rappelait le premier char de notre Défilé dont le thème était « Histoires d'Eaux », char suivi de neuf autres tous aussi remarquables les uns que les autres ! Depuis la Retraite aux Flambeaux du vendredi soir jusqu'aux Jeux gratuits pour les Enfants et Adolescents du lundi après-midi, ce grand week-end de Fête annuelle (la Fête de Montbriex a toujours lieu le dernier dimanche d'août) a été plus que réussi, le soleil étant de la partie, sans trop d'exagération ... Manèges, auto-tamponneuses, stands de confiseries, Buvette et Stand de l'association ont permis l'accueil de nombreux visiteurs, petits et grands ! La journée de Brocante du samedi a fait place le dimanche matin au Marché artisanal et sa douzaine d'exposants (vente de bijoux, bougies, bols tibétains, meubles déco, objets couture, miel, etc.), agrémenté d'un Défilé de voitures anciennes avec le club des 2CV de la Brie (baptême en 2CV et balade), d'une Démonstration d'attelage avec cheval de trait, animé par Bruno et Marie Mercier, ainsi que d'un Atelier Sculpture



sur ballons avec Jo-Magix : toutes ces nouveautés ont semblé-t-il rencontré un vif succès ! Nous n'oublierons pas non plus le repas festif du samedi soir, mis en musique

par nos amis fidèles « les Zikos du Cru », ni la Grande Tombola à laquelle contribue une bonne quarantaine de commerçants, de Guérard et des communes alentour ! Comme le veut la tradition, une partie des bénéfices a été redistribuée sous la forme de colis de Noël pour les plus Âgés, et de cadeaux aux Nouveaux-Nés dans tous les hameaux de la Commune ; Suivront bientôt les dotations faites aux Ecoles de Guérard, afin de les aider à financer un projet pédagogique. Car tel est bien le but de notre association née en 1959 « Pour la Jeunesse et la Vieillesse », l'essentiel étant aussi de se retrouver pour un grand moment de Fête villageoise, animée par des bénévoles formidables, nouveaux ou plus anciens, auxquels vous pouvez vous joindre à tout moment !



Rendez-vous donc pour la Fête 2023, qui aura lieu les vendredi 25, samedi 26, dimanche 27 et lundi 28 août !

Assemblée générale – samedi 25 mars 17 heures
Réunions d'organisation (Maison des Georgères) : samedi à 18 heures 1er avril / 24 juin / 8 juillet / 22 juillet / 5 août / 12 août / 19 août et dimanche 14 mai à 11 heures

Contact :

communelibredemontbriex1959@gmail.com

 Commune libre de Montbriex





LA FEUILLE DE VIGNE GUÉRARDAISE

Si 2021 a été l'année la plus pluvieuse de toute l'histoire de l'Île de France, 2022 a été la plus solaire. Une année joyeuse et généreuse avec ses 10 à 30% d'ensoleillement supérieur à la moyenne décennale de janvier à août selon les relevés de la météo régionale. Qui dit soleil, dit état sanitaire optimal. Les raisins ont donc été mûres très tôt et gorgés de sucre.

Pour l'Association la Feuille de Vigne Guérardaise, il a fallu se réinventer sans les pieds de vigne des Terres Blanches et relever les défis !

Dès le printemps, des ateliers de taille ont été organisés dans la vigne d'un particulier sous l'égide d'un membre de l'équipe de Vigne en Vie.



Des ateliers œnologiques, animés par des spécialistes, ont permis à de petits groupes d'amateurs de découvrir ou redécouvrir certains cépages et régions viticoles, grands et petits domaines, et d'associer mets et vins (vrais et faux amis).

Par une belle et chaude soirée de Juin, Rock en Vigne a attiré 200 personnes à Rouilly le Bas, face aux vignes. Trois groupes de rock talentueux se sont succédés sur la scène pour le plus grand plaisir des spectateurs.



Le 17 juin 2022, sur la parcelle des Terres Blanches à Monthérand, s'est déroulée la cérémonie des bébés « Une naissance, un pied de vigne » en partenariat avec la municipalité de Guérard. Neuf jeunes enfants nés en 2021 et leurs familles guérardaises étaient présents pour planter le tuteur au prénom de l'enfant en regard de son pied de vigne.

Petite trêve estivale, tout en surveillant les vignes et leurs raisins, afin d'évaluer une date possible pour de futures vendanges.

Le 28 août 2022, la Feuille de Vigne Guérardaise a participé à la Fête de la Commune libre de Montbrius avec son char triomphal « Ô Bacchus de Montbrius ». Char

placé sous la haute protection du dieu Bacchus, œuvre d'un artiste guérardais : Claude Grollimund. Un impressionnant et lumineux tableau représentant un vignoble, - vignoble d'aspect toscan, preuve du réchauffement climatique à Montbrius ? - d'une autre artiste locale : Catherine Chapot, complétait le décor. Le succès, manifesté par les applaudissements, a été au rendez-vous dans les rues de Montbrius.



Les Vendanges dites « Sauvages » ont eu lieu le 9 et le 10 septembre 2022 dans les hameaux de la commune de Guérard. Les vendanges furent parfois acrobatiques, pour récolter des grappes suspendues dans les arbres ou perchées sur les toits. Preuve que certains ceps ont résisté à tout depuis plus d'un siècle. Près de 230 kg de raisin ont ainsi été vendangés grâce à la participation de nombreux contributeurs et 140 litres de jus ont été pressés. La Sauvageonne cuvée 2022 s'annonce exceptionnelle. A suivre pour une future dégustation !

Le 9 octobre, nous avons emboîté le pas de nos partenaires et amis des Clochers du Grand Morin pour une balade gourmande, sur les chemins remis en état par une équipe de bénévoles, de vignes en vignes. C'est à Monthérand que les participants ont pu déguster notre production : La Sauvageonne cuvée 2020. Le vendredi 18 novembre, c'est sous le haut patronage de Bacchus, que l'association a organisé sa soirée Beaujolais Nouveau à la Maison des Georgères. Cet événement festif et convivial a rassemblé plus de 80 personnes autour d'un viticulteur passionné qui a présenté trois Beaujolais : Nouveau, blanc et rosé. Ces trois vins ont remporté le suffrage du public. Parallèlement, un concours de fléchettes a réuni des compétiteurs acharnés.

Notre bilan 2022 : des adhérents enthousiastes, des sympathisants bien présents et de plus en plus nombreux, une dynamique engagée avec d'autres associations guérardaises... Une année bien remplie qui laisse



augurer un bel avenir !
N'hésitez pas,
rejoignez-nous !



CLUB DU TRAIT D'UNION DE GUÉRARD

Vous désirez vous **divertir** en jouant tous les jeudis après-midi à divers jeux de société, **rencontrer** des amis autour d'un repas, **participer** à des concours de belote, faire des sorties à la journée (théâtre – visite de lieux emblématiques du patrimoine) ou des **voyages** de plusieurs jours en France ou à l'étranger, alors le CLUB DU TRAIT D'UNION est fait pour vous.

Nous vous attendons.



Le 14 juillet 2022, à la **brocante**, nous étions là !!!!
 En Octobre 2022, un 2^{ème} **concours de belote** a été organisé réunissant une quarantaine de participants, venant de Guérard et d'ailleurs. Cet après-midi a été, pour tous, l'occasion de se divertir dans une ambiance chaleureuse et de gagner de nombreux lots notamment pour le 1^{er} vainqueur un jambon. Les résultats positifs de ces rencontres nous incitent à les renouveler en 2023 ; 3 concours sont déjà programmés (21 janvier - 1^{er} avril - 7 octobre).

N'oublions pas, non plus, le **repas** gratuit de septembre offert à tous les adhérents pour les remercier de nous accompagner régulièrement dans cette aventure.

Enfin le **banquet annuel**, qui en 2022 a réuni 45 convives. Ce repas musical animé par PIERRE LOUP a permis à chacun de danser tout en dégustant un excellent repas.



En ce qui concerne les sorties et voyages qui ont encore eu lieu en 2022, d'autres horizons restent à découvrir en 2023, notamment une croisière sur le **DOURO**, un voyage à **BRUGES**, et l'**ARMADA DE ROUEN**.

Et pourquoi pas, si vous êtes fan, vous inscrire au concert de MICHEL SARDOU à REIMS le 21 novembre 2023.

Comme vous pouvez le lire, le CLUB DU TRAIT D'UNION bouge, à l'image de ses bénévoles et de sa **Présidente Laurence GILLIOTTE** que vous pouvez contacter au **06 44 06 13 12** - laurence.gilliotte@sfr.fr pour de plus amples renseignements.





ASSOCIATION NOS CLOCHERS DU GRAND MORIN

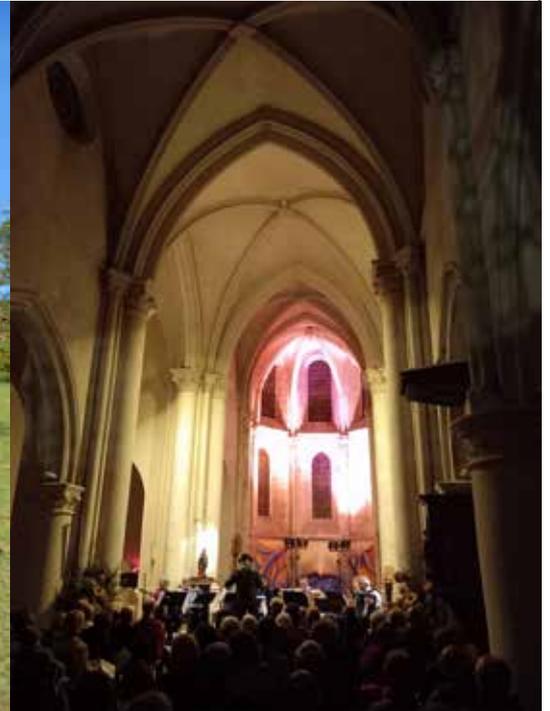
L'année 2022 fut plutôt bonne pour notre association.

Toutes nos manifestations ont tenu leurs promesses.

Quelques points forts : fête des adhérents et amis, rando gourmande avec 60 personnes présentes, concert avec l'ensemble inattendu d'accordéonistes de Meaux, exposition concours photos d'une bonne qualité, exposition des artistes régionaux peintures et sculptures 125 toiles et une quinzaine de sculptures ont été exposées.

Trois conférences : merci à Jean-Jacques Herstain, François Messina et Madame Claude Gauvard.

Nos ateliers : scrabble, cuisine, rando, balades sont une thérapie de bonheur.



LES P'TITS CARTABLES DE GUÉRARD

Toute l'équipe des P'tits Cartables vous souhaite à toutes et tous une très belle année 2023, et que cette dernière vous apporte joie et bonheur.

La vente de chocolats de Noël a été une réussite, nous réitérerons l'offre pour Pâques en espérant vous voir nombreux. Nous tenons dès à présent à remercier les parents qui soutiennent l'association en participant à ces ventes.

L'événement phare de l'année, la Kermesse, aura lieu le 10 juin, et sera réalisée en collaboration avec l'ASLC pour que nous puissions tous profiter d'une journée de fête et d'échanges.

Nous aurons besoin de bénévoles pour nous aider à réaliser ce moment tant attendu des enfants ; nous ferons appel à vous en temps voulu.



Nous avons beaucoup de projets (loto, brocante, carnaval, soutien scolaire, animation de jeux de société avec les enfants...) mais pour cela nous ne sommes pas assez nombreux au sein de l'association. Si vous souhaitez faire vivre ces challenges, n'hésitez pas à nous contacter pour vous joindre à nous. Et nul besoin d'avoir des enfants scolarisés pour faire partie de l'association, nous accueillons avec plaisir toutes les personnes intéressées !



Profitez au maximum du plaisir de vivre à Guérand, et en attendant de vous revoir nous vous souhaitons de très belles journées.

À très vite

Facebook : Les P'tits Cartables de Guérand
Mail : lesptitscartablesdeguerard@gmail.com



UNE SOIRÉE HAUTE EN COULEURS

Le 1^{er} samedi du mois d'octobre est dorénavant synonyme de Fête de la bière à Guérard.

Après 2 ans d'absence, le comité de jumelage franco-allemand a enfin eu le plaisir d'organiser sa soirée Oktoberfest. Les cuisinières se sont de nouveau surpassées derrière leurs fourneaux afin de faire goûter de nouvelles saveurs aux convives.



En entrée, une soupe « Soljanka » fut servie. Bien garnie et légèrement épicée, elle est composée de viandes et de poivrons. Le filet mignon de porc avec sa sauce champignons et le crumble aux pommes-rhubarbes sont venus compléter le menu. Des animations typiques de la Bavière, de la musique, une bonne ambiance, un bon repas, ne sont-ils pas les ingrédients d'une bonne soirée ?



Si vous n'avez pas pu venir, pas de panique, le comité de jumelage renouvelle l'expérience avec une soirée à thème le 11 mars prochain. Cette fois-ci, destination l'Irlande pour expérimenter à Guérard la St Patrick. Pour préserver, vous pouvez contacter la Présidente, Mme Carine Ducroiset par téléphone au 06 87 72 03 47.

*« Si le bénévolat n'est pas payé,
Ce n'est pas parce qu'il ne vaut rien,
Mais parce qu'il n'a pas de prix »*

Entraide Déplacements est une association, constituée de bénévoles qui se proposent pour conduire et accompagner les personnes qui ne conduisent plus afin de leur permettre d'aller chez le médecin, de faire des démarches ou même de faire leurs courses.

N'hésitez pas, renseignez-vous au : **01 64 20 11 19** ou **06 83 13 24 04**

Entraide Déplacements association à but non lucratif régie par la loi de 1901 affiliée à Familles Rurales

ENTRAIDE DEPLACEMENTS EST UNE ASSOCIATION DE TRANSPORT SOLIDAIRE

Elle met en relation des personnes ne pouvant plus conduire, pour diverses raisons mais souvent à cause de leur âge, avec des chauffeurs bénévoles désireux de donner un peu de leur temps pour rendre service.
Le but : lutter contre l'isolement des personnes âgées.
Avantage : donner du sens à sa vie en participant à une action collective tout en faisant de belles rencontres.

01 64 20 11 19

*Notez bien ce numéro!
Vous êtes la/le bienvenu !
Vous pouvez devenir bénéficiaire
ou bien conducteur solidaire !*

Vous n'avez ni transport public, ni voiture... et vous devez aller chez le médecin, effectuer des démarches ou faire des courses

L'association ENTRAIDE DEPLACEMENTS vous trouvera un conducteur bénévole pour vous emmener où vous voulez. Il pourra vous attendre jusqu'à 2 H et vous raccompagnera chez vous ensuite. Les transports ne peuvent pas dépasser 60 kms aller-retour.

Renseignez-vous au 01 64 20 11 19

Association à but non lucratif, régie par la loi de 1901
N° SIRET : 820 310 274 00015



Vous-êtes artisan, commerçant, auto-entrepreneur à Guérard et vous aimeriez faire connaître votre activité ? Alors cette rubrique (totalement gratuite) est faite pour vous. N'hésitez pas à prendre contact pour un prochain Vivre à Guérard au **06 77 58 34 08** ou par mail : adjoint-communication@guerard.fr

LCF SELLERIE – MADE IN GUÉRARD!

Vous avez sûrement dû apercevoir ce grand panneau au 43 bis de la Grande Rue ?

Je suis sûre que oui mais vous n'avez jamais osé sonner ! LCF Sellerie redonne vie à vos objets (voiture/moto ; ameublement intérieur ou extérieur ; matériel d'équitation ou toute autre demande « sur mesure ») dont vous ne pouvez pas vous séparer ! Parce qu'ils ont une valeur sentimentale, ou sont confortables ou encore parce que ce sont des pièces de collection... On pourrait dire plus simplement « elle refait du neuf avec du vieux » ! Pour restaurer, Florence s'empare et s'approprie différentes matières : le cuir, le simili, le tissu, la bâche... et, ainsi, laisse libre cours à son talent en répondant à vos demandes particulières.

Elle analyse, propose, répare ou crée grâce à son expérience, ses connaissances et sa passion pour son métier. LCF Sellerie figure officiellement dans la liste des Artisans français.

Mais qui est-elle ?

Diplômée en tant que sellier – harnacheur, Florence a d'abord développé ses missions au sein de diverses sociétés tantôt en tant que responsable d'atelier tantôt comme formatrice en France comme à l'étranger.

Elle a aussi été garde équestre pour la région IDF et Responsable de production chez DIMA SPORT.

Devenue guérardaise en 2017, elle a souhaité se remettre à son compte pour renouer avec sa passion et les matières... LCF Sellerie a ouvert ses portes en septembre 2020. L'atelier aura bientôt 3 ans et a accueilli un apprenti des Compagnons du Devoir, elle va pouvoir transmettre encore et toujours son savoir et faire perdurer ce magnifique métier auprès de la nouvelle génération !

Quelques Guérardais ont déjà fait appel à elle et, pour les autres, n'hésitez pas à passer la voir ou encore à discuter si vous la croisez ! Comme dernièrement sur son stand au marché de Noël de notre village.

Vous pourrez aussi l'apercevoir très bientôt dans une émission de TV « Vintage Mécanique » car elle a été choisie pour la rénovation d'une voiture ! N'hésitez à aller visiter son site internet : www.lcf-sellerie.fr

 <https://www.instagram.com/l.c.fsellerie/>

 <https://www.facebook.com/L.C.Fsellerie/>

Mail : l.c.fsellerie@gmail.com

Tel : 06 75 53 50 04



LA MACHINE À REMONTER LE TEMPS...

Une ancienne élève de l'école de notre village est venue nous rendre visite lors du Marché de Noël. Elle a ainsi pu, avec nostalgie, revoir les classes de son enfance. Sa fille, et nous l'en remercions, nous a envoyé des photos scolaires de cette époque. Peut-être certains d'entre vous reconnaîtront des visages...

N'hésitez pas à nous en faire part, pour perpétuer la mémoire de notre village !

(06 77 58 34 08 / adjoint-communication@guerard.fr)



AGENDA 1^{er} semestre 2023

Pour rester informés de toutes les manifestations sur notre village, rendez-vous sur le site, sur l'application gratuite Panneau Pocket ou sur notre page Facebook !

JANVIER :

- 20 Vœux du Maire
- 21 Concours de belote avec le Trait d'Union
- 22 Assemblée générale de la Feuille de Vigne et repas de la Saint-Vincent
- 26 Assemblée générale du Trait d'Union

FÉVRIER :

- 14 Repas spécial Saint-Valentin, à la Raymondine avec le Club du Trait d'Union

MARS :

- 09 Repas mensuel avec le Club du Trait d'Union
- 11 Soirée de la Saint Patrick avec le Jumelage
- 18 Assemblée Générale de Nos Clochers du Grand Morin
- 25 Assemblée Générale de la Commune libre de Montbriex
- * Mise en bouteille « Sauvageonne 22 » avec la Feuille de Vigne

MAI :

- 08 Commémoration du 8 mai 1945 avec la Municipalité
- 11 Repas mensuel avec le Club du Trait d'Union
- 12/13 Voyage à Bruges avec le Trait d'Union
- 13 Troc de plantes, troc de livres avec Nos Clochers du Grand Morin
- 14 Fête du Printemps avec la Commission Jeunesse et Animations

JUIN :

- * Cérémonie des pieds de vigne pour les nouveau-nés, aux Terres Blanches avec la Feuille de Vigne
- * Voyage d'étude de Vignoble avec la Feuille de Vigne
- 03 Concours de peinture sur le Motif dans les rues de Guérard avec Nos Clochers du Grand Morin
- 9 au 11 Festival annuel de l'ASLC
- 10 Rock en Vigne avec la Feuille de Vigne Guérardaise
- 10 Kermesse avec les P'tits Cartables
- 17/18 Voyage « Armada de Rouen » avec le Trait d'Union
- 17 Fête de la Musique avec Guérard en Fêtes
- 24 Concours de pétanque avec la Commission Jeunesse et Animations

JUILLET :

- 02 Fête de l'association Nos Clochers du Grand Morin
- 13 Repas mensuel avec le Club du Trait d'Union
- 13 Feu d'artifice et retraite aux flambeaux avec la Municipalité
- 14 Brocante avec Guérard en Fêtes

AOÛT :

- 10 Repas mensuel avec le Club du Trait d'Union
- 25 au 28 Fête annuelle de la Commune libre de Montbriex

* Dates à confirmer

PROCHAINES GUÉRARD INFOS EXPRESS LE 15 AVRIL 2023

PARUTIONS : BULLETIN VIVRE À GUÉRARD LE 15 JUILLET 2023